

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2026

### **Objet : Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie**

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27**

**Présents : 21**

CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, PROTO Linda, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

**Excusés ayant donné procuration : 4**

ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, D'ORIO Vincent à LACAVE Quentin, POULET Maxime à GIROUD Christian, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à PERRAUT Sébastien.

**Absents : 2**

BELLONVILLE Elodie, LAURET Marie Cindy.

**Soit 21 présents et 4 pouvoirs – 25 votants**

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Suite à la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

**Collectivité : Montalieu-Vercieu**

**Affaire n° 26-003-247**

**EP – rénovation tr6**

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **66 286 €**.

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

- o La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à **3 314 €**.
- o La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **41 429 €**.

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- Du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion de TE38 (contribution budgétaire) qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement au compte 65568.
- Du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement (fonds de concours) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement au compte 2041582.
- De l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de **66 286 €**.
- **ATTRIBUE** un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de **41 429 €**.
- **PREND ACTE** de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de **3 314 €**.
- **ENGAGE** au budget de la collectivité pour l'exercice 2027 sa contribution budgétaire aux frais de gestion au compte 65568 ainsi que son fonds de concours aux investissements au compte 2041582.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Christian GIROUD



La secrétaire de séance,  
Florence CHAUDET

